



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 05 avril 2019

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RISQUES MAJEURS ET PROJET METROPOLITAIN
- Clôture de la démarche de Projet métropolitain.

Délibération n° 52

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Le vendredi cinq avril deux mille dix-neuf à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de Grenoble-Alpes Métropole,

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers votants (présents et représentés) : **122** de la n°1 à la n°29, **123** de la n°30 à la n°111.

Présents :

Brié et Angonnes : BOULEBSOL – **Champ sur Drac** : MANTONNIER, NIVON – **Champagnier** : CLOTEAU – **Claix** : OCTRU, STRECKER – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°52 à la n°85 – **Domène** : LONGO – **Echirolles** : MARCHE, LABRIET pouvoir à SULLI de la n°1 à la n°11 puis de la n°23 à la n°51, LEGRAND, PESQUET, SULLI pouvoir à LABRIET de la n°63 à la n°111, MONEL, JOLLY de la n°30 à la n°111 – **Eybens** : BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine** : BALDACCHINO pouvoir à TROVERO de la n°58 à la n°111, DUTRONCY, THOVISTE, TROVERO pouvoir à DURAND de la n°23 à la n°51 – **Gières** : DESSARTS, VERRI – **Grenoble** : BACK pouvoir à OLMOS de la n°1 à la n°51, BERNARD pouvoir à GARNIER de la n°1 à la n°22 puis de la n°52 à la n°57, BERTRAND, BOUILLON pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°68 à la n°111, BOUZAIENE pouvoir à HABFAST de la n°86 à la n°111, BURBA pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°23 à la n°51 puis pouvoir à JACTAT de la n°91 à la n°111, CAPDEPON pouvoir à DATHE de la n°52 à la n°111, CLOUAIRE pouvoir à HABFAST de n°1 à la 57, CONFESSON, DATHE, DENOYELLE pouvoir à SABRI de la n°87 à la n°111, FRISTOT pouvoir à BEJAJI de la n°1 à la n°44 puis de la n°52 à la n°57, C. GARNIER, HABFAST, JACTAT, KIRKYACHARIAN, LHEUREUX pouvoir à BACK de la n°59 à la n°111, MARTIN pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°38 puis de la n°86 à la n°111, MONGABURU pouvoir à MEGEVAND de la n°52 à la n°111, OLMOS, PIOLLE pouvoir à DUTRONCY de la n°87 à la n°111, SABRI, SALAT, BRON, JORDANOV pouvoir à THOVISTE de la n°23 à la n°111, BERANGER, CAZENAVE pouvoir à BERANGER de la n°1 à la n°10, CHAMUSSY, PELLAT-FINET – **Herbeys** : CAUSSE – **Jarrie** : BALESTRIERI pouvoir à CAUSSE de la n°86 à la n°111, GUERRERO – **La Tronche** : SPINDLER pouvoir à M. GAUTHIER de la n°87 à la n°111, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon** : DE SAINT LEGER, DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : MAYOUSSIER – **Le Pont de Claix** : FERRARI, GRAND, DURAND – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** : ALLEMAND-DAMOND, PEYRIN pouvoir à ALLEMAND-DAMOND de la n°58 à la n°111, CARDIN – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER – **Montchaboud** : FASOLA – **Mont Saint-Martin** : HORTEMEL pouvoir à FASOLA de la n°104 à la n°111 – **Murianette** : GARCIN pouvoir à DUPONT-

FERRIER de la n°52 à la n°102 – **Notre Dame de Commiers** : MARRON – **Notre Dame de Mésage** : TOÏA – **Noyarey** : ROUX pouvoir à REPELLIN de la n°1 à la n°22 puis à SUCHEL de la n°95 à la n°111, SUCHEL – **Poisat** : BUSTOS pouvoir à LISSY de la n°87 à la n°111 – **Proveysieux** : RAFFIN pouvoir à POULET de la n°75 à la n°111 – **Quaix en Chartreuse** : POULET– **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint-Egrève** : BOISSET, HADDAD – **Saint-Georges de Commiers** : BONO pouvoir à GRIMOUD de la n°86 à la n°111, GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères** : CUPANI pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°10 et de la n°52 à la n°85 puis pouvoir à VERRI de la n°86 à la n°111, ZITOUNI pouvoir à GRAND de la n°86 à la n°111, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°52 à la n°111, RUBES pouvoir à VEYRET de la n°1 à la n°5, VEYRET, OUDJAUDI pouvoir à OLMOS de la n°58 à la n°111, GAFSI pouvoir à ESCARON de la n°52 à la n°85 puis pouvoir à GENET de la n°86 à la n°111 – **Saint-Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL– **Saint-Paul de Varces** : CURTET, RICHARD pouvoir à CURTET de la n°86 à la n°111 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA pouvoir à PLENET de la n°23 à la n°51 puis de la n°87 à la n°111 – **Sarceas** : LOVERA pouvoir à ESCARON de la n°1 à la n°10, puis pouvoir à CURTET sur la n°52 et pouvoir à ESCARON de la n°86 à la n°111 – **Sassenage** : BELLE, BRITES, COIGNÉ – **Séchilienne** : PLENET– **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°86 à la n°111 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à SPINDLER de la n°1 à la n°10, MOROTE pouvoir à M. GAUTHIER de la n°1 à la n°10 puis pouvoir à HUGELE de la n°11 à la n° 51 – **Varces Allières et Risset** : BEJUY pouvoir à MANTONNIER de la n°104 à la n°111, CORBET pouvoir à CLOTEAU de la n°104 à la n°111 – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER, RAVET– **Venon** : GERBIER – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET, VIAL– **Vizille** : AUDINOS

Absents Excusés ayant donné pouvoir:

Bresson : REBUFFET pouvoir à NIVON – **Brié et Angonnes** : CHARVET pouvoir à BOULEBSOL– **Domène** : SAVIN pouvoir à LONGO – **Grenoble** : RAKOSE pouvoir à BERTRAND – **Poisat** : BURGUN pouvoir à BUSTOS de la n°1 à la n° 86 puis à PERINEL de la n°87 à la n°111 – **Saint-Egrève** : KAMOWSKI pouvoir à BOISSET – **Vizille** : BIZEC pouvoir à AUDINOS

Absents excusés:

Echirolles : JOLLY de la n°1 à la n°29 - **Grenoble** : D'ORNANO.

Madame Marie-Noëlle STRECKER a été nommée secrétaire de séance.

Le rapporteur, Yannik OLLIVIER;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RISQUES MAJEURS ET PROJET METROPOLITAIN - Clôture de la démarche de Projet métropolitain.

Exposé des motifs

Introduction

Le 3 février 2017, la Métropole engageait sa démarche de Projet métropolitain. Celle-ci visait à identifier les grands enjeux pour la Métropole 2030, au travers des prismes de la gouvernance, du territoire et de la société. Pour ce faire, elle devait étroitement s'appuyer sur les élus métropolitains, sur les communes et leurs conseillers et sur les acteurs du territoire – entreprises comme citoyens.

Au terme de 18 mois de rencontres et d'échanges, le Conseil métropolitain du 7 novembre 2019 a pris acte du « Manifeste pour une Cité métropolitaine », résultante de la démarche de Projet métropolitain.

Le Manifeste a été transmis pour avis au Conseil De Développement en novembre 2018 ; celui-ci a restitué son avis en janvier 2019. Considérant la restitution de ces deux documents complémentaires, la démarche de Projet métropolitain se voit donc clôturée.

I - Rappel des grandes étapes de la démarche et bilans de la participation

La démarche de Projet métropolitain a vu se succéder trois principales étapes :

1) Première étape : un état des lieux des politiques publiques métropolitaines, partagée et diffusée auprès des élus et communes de la Métropole.

Cette étape, engagée dès février 2017, a abouti à restitution d'une « Valise initiale », document présentant les grandes politiques publiques métropolitaines et les démarches et projets engagés pour les mettre en œuvre.

Ce document a été présenté le 7 avril 2017 aux 89 élus métropolitains présents à l'occasion d'un « séminaire métropolitain » d'ouverture de la démarche, tenu à Saint-Martin-le-Vinoux. Editée à 350 exemplaires, il a par ailleurs été distribué à l'ensemble des élus métropolitains et diffusé auprès des communes de la Métropole et de leurs services.

La Valise initiale a permis de partager cet état des lieux des politiques publiques métropolitaines et d'engager la suite de la démarche, soit le « diagnostic in situ », sur la base de connaissances et de constats communs et partagés sur les réalisations de la Métropole, à date.

2) Deuxième étape : un « diagnostic in situ », aboutissant à la production de rapports d'étonnement sur des sujets à fort enjeux pour la Métropole, dans les champs de la gouvernance, du territoire et de la société

Dès avril 2017, les élus métropolitains de même que les élus municipaux ont été sollicités afin d'identifier des grandes thématiques, relevant des champs de la gouvernance, du territoire et du fait sociétal. A l'issue d'une enquête recueillant près de 70 réponses, 10 sujets avaient ainsi émergé :

- Pour une gouvernance métropolitaine renforcée ;
- La Métropole dans son grand territoire ;
- Une métropole exemplaire en matière de santé ;

- Démographie ;
- Lutte contre les inégalités, la précarité, les fractures sociales et territoriales ;
- Transition industrielle : quel modèle pour demain ?
- Dynamique d'échanges avec les acteurs économiques/du triptyque local ;
- Liens entre nature, montagne et métropolitains ;
- Education : quelles actions pour une Métropole impliquée ? ;
- Sentiment d'appartenance, identité : ce qui nous assemble, ce qui nous rassemble.

Ces 10 sujets avaient vocation à faire l'objet d'un « diagnostic in situ », soit des réflexions menées sur le terrain, auprès des acteurs concernés, à la rencontre de jeunes, et afin d'en dégager des grands enjeux pour la Métropole de demain.

8 sujets d'intérêt métropolitain ont été transmis, en mai 2017, aux groupes politiques, auprès desquels il a été proposé de former 8 groupes de travail en appelant les élus métropolitains comme municipaux à en faire partie. Deux groupes de travail ont par ailleurs été confiés au Conseil De Développement.

Dès juillet 2017 et pour une durée de 7 mois, les groupes de travail, composé d'entre 8 à 20 membres, se sont réunis pour mener ces diagnostics.

Le 18 octobre 2017, un temps de partage collectif a été proposé autour d'un « Forum métropolitain ». Ce Forum a réuni élus et membres du Conseil De Développement. Il a comptabilisé plus de 300 inscriptions et 150 participants.

Enfin, au terme de plus de 80 rencontres, 5 voyages d'études, plus de 150 acteurs rencontrés, les groupes de travail ont restitué leur « rapport d'étonnement » en janvier 2018. Les observations et conclusions de ces rapports avaient vocation à constituer une base commune des grands enjeux identifiés pour la Métropole. Elles ont également permis d'engager la phase suivante de concertation et de rédaction de manière plus ciblée.

3) Troisième étape : une phase de concertation et de rédaction, au cours de laquelle habitants, représentants de la société civile et élus métropolitains comme municipaux ont exprimé leurs préoccupations pour la Métropole 2030.

La dernière phase de la démarche de Projet métropolitain a débuté dès le 1^{er} février 2018 et jusqu'au 15 mars 2018 sous la forme d'une concertation grand public au travers de la plateforme participative métropolitaine. Ainsi, sur la base des rapports d'étonnement restitués précédemment, les habitants étaient appelés à s'exprimer sur des questions métropolitaines. Près de 70 réponses ont été recensées.

En parallèle a été mis en place un « **panel jeunes** ». Ce panel, constitué de 23 jeunes métropolitains tirés au sort, s'est réuni à trois reprises les 10, 24 et 31 mars 2018 à l'occasion de trois ateliers. Il avait vocation à recueillir l'expression des jeunes métropolitains sur leurs « inquiétudes et leurs rêves » quant à la métropole de demain. Le travail du « panel jeunes » a abouti à la production d'un avis, articulé autour de trois sujets : « **Un monde en mouvement** », « **un monde durable** » et « **un monde solidaire** ».

A cette étape, un nouveau « séminaire métropolitain », réunissant élus métropolitains et représentants du Conseil De Développement et marquant point d'étape de la démarche s'est tenu le 18 mai 2018 à Saint-Martin-le-Vinoux. Ce séminaire a été l'occasion de présenter l'état d'avancement de la démarche et les premières synthèses des réflexions. Il a également permis aux jeunes métropolitains ayant participé au « Panel jeunes » de venir présenter leur avis et exprimer leurs attentes.

Enfin, les élus métropolitains, élus municipaux et représentants du Conseil De Développement ont été conviés à participer à trois « Ateliers de rédaction » dans l'objectif de poursuivre l'enrichissement de la démarche et des contenus :

- **le 19 mai 2018** à Seyssinet-Pariset sur le thème « Cohésion sociale », réunissant près de 40 participants ;
- **le 26 mai 2018** à Eybens sur le thème « Faire Métropole », réunissant près de 30 participants ;
- **le 2 juin 2018** à Vizille sur le thème « Vers un nouveau modèle de développement », réunissant près de 45 participants.

Dans l'objectif de suivre cette dernière phase de rédaction, un **Comité éditorial** a été installé. Afin de le constituer, les groupes politiques et les membres du Conseil De Développement ont chacun été appelés à y proposer des représentants.

Ce Comité s'est réuni les 25 avril, 27 juin, 6 juillet et 12 septembre. Aussi, sur la base des synthèses des rapports d'étonnement issus de la phase de diagnostic in situ, et des réflexions collectives ayant émergé des Ateliers de rédaction, il a été amené à identifier les enjeux les plus forts et à les réunir au sein d'un document de synthèse de la démarche de Projet métropolitain en proposant de le nommer le « **Manifeste pour une cité métropolitaine** ».

Ce document a été soumis en octobre 2018 à l'ensemble des groupes politiques de la Métropole qui ont été appelés à formuler leurs commentaires et propositions. Les différentes expressions recueillies en retour ont permis de finaliser ce document, présenté au Conseil métropolitain le 7 novembre 2018.

A cette date, le Conseil métropolitain a saisi son Conseil De Développement en vue de la production d'un avis formel sur le Manifeste et de propositions de sujets à présenter au débat public, dans la continuité de la démarche de Projet métropolitain.

Le Conseil De Développement a remis son avis sur le Manifeste et ses propositions de sujets le 9 janvier 2019, marquant ainsi la dernière étape de la démarche de Projet métropolitain.

II – Manifeste et Avis du Conseil De Développement

Synthèse des réflexions engagées et des expressions recueillies à l'occasion de la démarche de Projet métropolitain et notamment des phases de diagnostic in situ puis de concertation et de rédaction, le « **Manifeste pour une cité métropolitaine** » répond à l'objectif fixé dans le cadre de la délibération du 3 février 2017 de définir des orientations partagées, pour une vision transversale de la Métropole en 2030.

Ces orientations répondent à trois principaux enjeux :

- **Faire métropole**, en s'appuyant sur l'écosystème humain, sur une gouvernance métropolitaine renforcée et sur une ouverture de la Métropole à l'échelle du « grand territoire » ;
- **Aller vers un nouveau mode de développement inclusif, durable et résilient**, en poursuivant la transition, en conduisant le changement et en renforçant notre capacité de résilience ;
- **Prendre nos responsabilités sociales à l'échelle de la Métropole**, en pensant une « métropole sociale » dans un contexte mouvant, en assurant un accès aux services sans rupture et équitable.

Sollicité pour donner son avis sur le Manifeste, le Conseil De Développement a voté son texte le 8 janvier 2019.

En premier lieu, le Conseil De Développement présente dans son Avis sa relecture du Manifeste et de ses trois parties. Il présente ensuite « [la] vision et [leurs] idées pour la Métropole en 2030 ».

Si l'avis du Conseil De Développement est traversé par les mêmes enjeux que ceux identifiés dans le Manifeste, des formulations alternatives sont proposées :

- *Faciliter la vie des métropolitains*, autour de l'accès aux services et de la lisibilité de l'action publique locale ;
- *Accueillir et accompagner les personnes, les collectifs et les entreprises*, à propos des questions de vitalité économique et démographique, de la formation, du sport et des cultures ;
- *De l'éco-quartier à l'éco-métropole*, pour résorber les disparités territoriales, considérer les indicateurs environnementaux et passer à l'échelle d'un « éco-territoire » ;
- *Se structurer en territoires et s'ouvrir à nos voisins*, avec le travail infra- et extra-territorial, le rôle de l'action publique dans les réseaux économique et le lien avec la montagne au quotidien.

Pour chacune de ces parties, le Conseil De Développement présente des « idées concrètes » complémentaires.

De manière générale, cet Avis vient donc conforter les grands enjeux identifiés au cours de la démarche de Projet métropolitain, au cours de laquelle les membres du Conseil De Développement avaient déjà pu partager leurs réflexions et contribuer ainsi au Manifeste.

Les propositions et idées qui y sont présentées viennent toutefois enrichir pleinement la dynamique de réflexion permanente autour de la Métropole de demain et pourraient contribuer à la poursuivre à l'occasion d'une nouvelle étape de partage auprès notamment du grand public.

III – Poursuite de la dynamique de réflexion et proposition d'ouverture de débats publics

La démarche de projet métropolitain avait vocation à identifier des grands enjeux et orientations pour la Métropole de demain et s'est installée sur un temps limité de 18 mois, en associant principalement élus métropolitains, élus municipaux et membres du Conseil De Développement. Certaines étapes ont permis de dialoguer avec les acteurs du territoire (notamment au travers des groupes de travail de la phase de diagnostic in situ) ou de concerter les habitants (concertation via la plateforme numérique et le Panel Jeunes).

L'ensemble des participants à la démarche de Projet métropolitain a appelé de ses vœux la poursuite de cette dynamique de réflexion, d'échanges et de dialogues, autour de grands sujets à enjeux pour la construction et le développement de la métropole.

C'est en réponse à cette attente exprimée que le Conseil De Développement a été saisi afin de partager les sujets qui pourraient faire l'objet de mises en débats publics au cours de l'année 2019, dans la continuité de la démarche de Projet métropolitain.

Partagés avec les membres du Comité éditorial, trois grandes thématiques pourraient donc être abordées dans le cadre de débats publics, ouverts largement aux élus du territoire et au-delà, aux acteurs socio-économiques comme associatifs, aux représentants de la société civile comme à l'ensemble des métropolitains :

- 1) La transition économique du territoire
- 2) Démocratie, citoyenneté, proximité et intercommunalité
- 3) Comprendre et s'appropriier la Métropole

Autour de ces trois sujets, il est ainsi proposé de confier au Conseil De Développement la mise en œuvre de grands débats – ou de tout autre moyen permettant le débat public et les réflexions collectives entre acteurs du territoire, qui pourraient être menés au cours de l'année 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Après examen de la Commission Territoire Durable du 15 mars 2019, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte de la clôture de la démarche de Projet métropolitain,
- Autorise le Président à saisir le Conseil De développement en vue de la poursuite des réflexions mises au débat public.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 12 avril 2019.